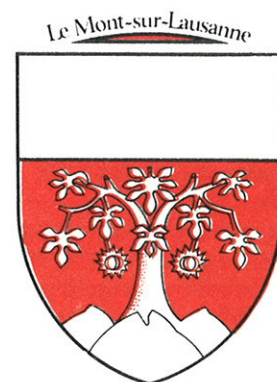


AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur: M. Alfred Borgeaud, municipal

Impression: Impression Offset J.-P. Hauswirth Le Mont

REFLETS DU LEGISLATIF

Séance du Conseil communal du 23 juin 1980.

Présidée par M. Daniel Grosclaude, cette importante séance, à l'ordre du jour chargé, s'annonçait longue et ardue principalement à cause de l'objet attendu par chacun et qui avait incité une quarantaine de citoyens à se déplacer pour suivre les débats: le plan de quartier de Crétalaison.

Mais avant, le Conseil communal dut s'occuper de trois autres sujets:

— Le procès-verbal de la séance du 21 avril a été accepté à l'unanimité avec une précision apportée par M. Rémy Vaucher au sujet de la convention intercommunale pour le centre régional d'instruction de protection civile.

— Les comptes communaux pour l'exercice 1979 ont été acceptés à l'unanimité ainsi que le préavis de la Municipalité, le rapport et les conclusions de la Commission des finances (rapporteur M. Ernest Lehmann), et les compléments d'information apportés par la Municipalité dans sa lettre du 5 juin.

Nous avons appris à cette occasion que la récupération du verre se solde par une opération blanche; en effet, le bénéficiaire couvre les frais.

— Le rapport de gestion (rapporteur M. Maurice Fontannaz) et le rapport de la Municipalité sur la question 1979 ont été acceptés à l'unanimité, pratiquement sans discussion.

Mme Madeleine Novet, rapporteur de la Commission ad hoc pour le plan de quartier de Crétalaison vient alors au pupitre pour donner connaissance du rapport sur la réponse de la Municipalité à la motion de M. le conseiller Alexandre Robert.

Dans ses conclusions, cette commission a demandé au Conseil de voter l'achat des terrains En Crétalaison, actuellement propriété de la Migros, et prie la Municipalité de s'accorder un temps de réflexion avant de prendre une décision quant à l'avenir de ces terrains.

M. Denis Borel a ensuite rapporté au nom de la Commission des finances. Celle-ci estime que:

— L'achat des parcelles en question est une opération financièrement possible pour la commune.

— Si en cas d'achat, le Conseil pense ne pas devoir garder ces terrains, il y aurait lieu de les revendre au plus vite.

— Si le Conseil estime qu'il ne faut rien précipiter, il y aura lieu de prévoir rapidement un plan d'amortissement de cet important investissement.

La Municipalité de son côté a adressé une lettre au

Conseil précisant que le montant approximatif de cet achat s'élève à Fr. 2'000'000.-- et que la BCV accepte de prêter ce montant sous forme d'un prêt hypothécaire avec un intérêt de 4,5 pour cent, amortissement annuel minimum 2 pour cent.

Pendant deux heures, partisans et adversaires de la réalisation de ce plan de quartier, avec un magasin Migros, ont âprement défendu leurs points de vue. Les partisans sont persuadés de l'utilité d'un magasin à grande surface au Petit-Mont et estiment que la majorité de la population y trouverait son compte. Or, les conseillers doivent précisément avoir à coeur de défendre l'intérêt **général**. En s'opposant à la construction de la Migros, les adversaires se préoccupent uniquement de leurs intérêts propres. Les partisans, quant à eux, estiment parfaitement déraisonnable d'acheter ces parcelles pour un montant aussi élevé; cette dépense chargerait lourdement le budget.

Les adversaires sont d'avis que les plans soumis n'ont pas été conçus dans l'esprit de la motion déposée par M. Louis Favre en 1970 tendant à donner une âme à notre village, ce qu'une grande surface ne peut de toute évidence pas créer. Le règlement du plan de quartier ratifié en 1977 par le Conseil d'Etat mentionne des habitations, un bureau de poste, quelques bureaux, un centre commercial et artisanal; il n'y est pas question de super-marché.

Ce qui inquiète cependant le plus la commission est le problème de la circulation automobile accrue et de ses dangers à proximité immédiate d'un centre scolaire et sportif.

Finalement, par 28 voix contre 23, le Conseil autorise la Municipalité à acheter les trois biens-fonds en question, d'une surface totale d'environ 10'927m² pour un montant total maximum de Fr. 2'000'000.--. Cela représente environ Fr. 90'000.-- d'intérêt par année. 23 conseillers étaient d'avis de ne rien précipiter alors que 19 conseillers étaient en faveur d'une revente rapide des terrains. Il est à noter que le plan de quartier doit être maintenu et M. Rauschert précise que dans la somme d'env. Fr. 2'000'000.-- sont compris le prix du terrain, le coût des plans d'aménagement qui deviennent propriété de la commune ainsi que les intérêts.

Aux divers, M. Rémy Vaucher informe que la commission consultative pour la limitation des vitesses de circulation a jugé inopportun de réduire à 50km/h la vitesse à la route des Martines, comme le demandaient des citoyens par voie de pétition l'automne dernier.

Fin de séance à 23 h. 15 La secrétaire du Conseil:

Evelyne Panchaud

LE DERNIER BILLET DU REDACTEUR

Il y a dans la vie des étapes qui sont propices à un retour en arrière, à un examen rétrospectif. Le fait que votre rédacteur quitte prochainement son poste à l'exécutif communal constitue une des occasions de jeter un coup d'oeil sur le chemin parcouru, de contrôler l'application des principes de départ, de réaliser finalement si les buts ont été atteints et à quel niveau de satisfaction.

AUX 4 COINS DU MONT a été distribué la première fois en avril 1974. Notre journal est donc bien jeune, d'autant plus qu'il paraît lorsqu'il y a suffisamment de matière inédite pour y remplir ses colonnes. On m'a fait remarquer, il est vrai, qu'il serait préférable, pour les sociétés locales essentiellement, d'avoir des dates fixes de distribution. C'est possible, mais que fait-on en pareils cas? On fait du remplissage en recourant à ce qui a déjà paru ailleurs. Dans ce cas, conservera-t-il l'image de journal local?

Quelques personnes auraient aimé pouvoir faire paraître des annonces pour vendre ou acheter. Là aussi, je reconnais l'objectivité d'une telle demande. Cependant de tels textes n'intéressent finalement que deux personnes: celui qui veut vendre et celui qui veut acheter. C'est trop peu sur 3000 lecteurs potentiels. Quant à la publicité, elle trouve largement sa place dans d'autres parutions. Nous pouvons nous en passer.

Lors de la récente FETE AU VILLAGE, un de nos concitoyens m'a demandé d'ouvrir notre journal aux Montains ayant des idées d'urbanisme, d'aménagement communal, de rythmes de constructions, d'image du village, etc.

Jusqu'ici, je me suis opposé de faire de notre "AUX 4 COINS DU MONT" un canard à polémiques. En voici du reste les raisons:

- le cahier des charges est précis et se résume par cette simple phrase: "Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne".
- sa conception ne le destine pas à l'acceptation d'une rubrique genre "tribune libre". De telles publications tournent du reste rapidement à la polémique.
- l'aménagement du territoire est traité aux niveaux fédéral, cantonal, régional et communal. A tous les échelons nous y trouvons des politiciens et des spécialistes. Cette question est donc plus que structurée elle est strictement contrôlée par les organismes existants.
- le journal ne doit pas être le moyen de court-circuiter l'organisation politique communale en ouvrant ses colonnes aux électeurs non élus. Mais ces citoyens ont toutes les possibilités de faire intervenir le Conseiller communal de leur choix.

Ceci étant, je me dois maintenant de prendre congé des lectrices et lecteurs des 4 COINS DU MONT. Je ne saurais toutefois quitter ce poste sans remercier d'abord très vivement la famille Hauswirth qui, dans des conditions pénibles, nous a assuré de sa fidélité.

Je remercie aussi notre Syndic dont les messages ont toujours eu cette pertinence objective qui en faisait de vrais résumés de la vie communale au niveau de l'administration.

Quand aux comptes rendus des séances du Conseil communal, ils ont toujours fidèlement été assurés par notre secrétaire, quelquefois par les Présidents il y a quelques années. Là également, je dois dire que j'ai été particulièrement heureux des contacts établis avec le journal, d'autant plus que je me suis montré exigeant quant aux délais. A Mme Panchaud et à tous ceux qui l'ont précédée, je dis merci.

Les relations avec nos sociétés locales ont toujours été très ouvertes et sympathiques. Il ne fut pas toujours possible de respecter des dates de parution, mais dans

l'ensemble, les engagements ont été respectés si les dispositions n'ont pas toujours pu être totales.

On dit qu'un oeuf n'est plein que de bonnes choses. C'est l'idée que je me suis fait de notre journal. Puisse cette image se perpétuer. En adressant encore un vibrant merci aux lectrices et lecteurs des 4 COINS DU MONT, en leur souhaitant santé et prospérité, je dis: Vivent les Montaines, vivent les Montains, et vive le "Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne" "AUX 4 COINS DU MONT".

Le rédacteur sortant:

Alfred Borgeaud

COMMUNIQUES

Chez le médecin, j'ai rencontré l'autre jour notre vaillant taupier, Monsieur Genier; Il était venu se faire faire une piqûre à cause d'un chien qui l'avait mordu alors qu'il tendait ses trappes.

Le règlement communal interdit de laisser divaguer les chiens. J'ajoute sur la conscience de chaque propriétaire les dangers auxquels ils exposent les promeneurs par leur insouciance.

Bgd.

Les démarches, pourparlers, discussions, arrangements, séances, oppositions, recours, mémoires ont finalement abouti à un compromis entre le Tennis-Club et les opposants. Ce compromis ayant été agréé par la Municipalité, les recourants ont retiré leur recours auprès de la Commission cantonale de recours en matière de police des constructions, de sorte que la Municipalité a pu, sans trop de retard, délivrer le permis de construire. Les travaux ont immédiatement commencé. . . dans le mauvais temps.

Réd.

PISCINE COMMUNALE

Elle est maintenant aussi

OUVERTE LE MERCREDI

au public. Qu'on se le dise.

CHOEUR D'ENFANTS DU MONT

Le chœur d'enfants reprend ses répétitions le

Lundi 1^{er} septembre à 15 h. 30

au nouveau collège.

Venez nombreux, notre répertoire est varié. Tous les enfants de 8 à 14 ans sont les bienvenus. Pour tous renseignements, téléphoner à

Mme Marion-Veyron Tél. 38 33 71

ou Mme Gugger Tél. 32 85 02

NOCES D'OR



M. le Syndic fête nos jubilaires.

Le 10 juillet dernier, la Municipalité, représentée par son Syndic, par quatre autres de ses membres et par le Secrétaire communal, s'est rendue au domicile de Monsieur et Madame Eugène CORBAZ-BURKHALTER pour présenter ses vœux les meilleurs et ses remerciements les plus sincères à l'occasion de leur cinquantième de leur mariage.

Ce sont des vœux, tout d'abord, car un demi-siècle représente une longue étape de vie commune, d'autant plus si cette vie s'est en grande partie réalisée dans l'exercice d'une activité commune.

Mariés le 10 juillet 1930, ils se sont installés aux abattoirs du Mont qui venaient d'être construits. Ils en furent les premiers locataires, et le sont toujours, mais le loyer a évidemment changé, puisqu'il était de Fr. 65.-- par mois au début, avec rabais de Fr. 100.-- par année pour les travaux de conciergerie à assumer. Il n'y avait pas de salle de bain... Il fallait aller à la buanderie

Ainsi, pendant 50 ans, Eugène bouchoyait et son épouse, spécialiste de la préparation des bas morceaux et très habile attacheuse, secondait son mari en prenant le temps de faire le thé, de recharger le fourneau, tout en attachant les saucisses et les saucissons. Que de rires ont fusé dans ce modeste local, que d'histoires drôles y ont été colportées: c'était et c'est encore l'ambiance de travail dans la gaîté.

M. le Syndic a également tenu à remercier vivement M. Eugène CORBAZ de sa fidélité, car il a été pendant de très nombreuses années employé communal à temps partiel, plus spécialement au service voirie.

Les abattoirs viennent d'être sérieusement rajeunis.. Puissent, Madame et Monsieur Eugène CORBAZ BURKHALTER y vivre de longues années, en leur demandant d'accepter d'entendre crier de temps à autre un cochon indocile.

Bgd.

AVEC LA GYM

7 et 8 juin: Réunion de la Côte des Pupillettes et des jeunes gymnastes à Gimel. Très bon comportement de ces derniers. Dans la discipline des sauts divers, ils ont réussi à se classer 5e et 6e sur 33 équipes à la course.

14 et 15 juin: Fête cantonale vaudoise des jeunes gymnastes à Yverdon (photo). Les plus âgés, 17 garçons de la Société ont représenté nos couleurs.

Le 15 juin: Brevet sportif féminin junior au Mont où 800 jeunes filles entre 16 et 20 ans se sont illustrées dans trois catégories pour obtenir leurs brevets.

Christine Brunner du Mont s'est classée 4e sur 548 dans la catégorie A. Nous tenons à la féliciter pour les notes qu'elle a obtenues, soit trois fois la note 10, dont deux au saut de cheval et une au saut en longueur. Nous tenons également à remercier Jacky Baudin, le chaux (meur) qui a tout fait pour que les terrains soient continuellement marqués d'une façon correcte.

Le 29 juin: Fête régionale de la Côte. Les actifs se sont mis en évidence dans les disciplines suivantes:

Saut en hauteur: 3e rang

Jet du boulet: 6e rang

Sauts divers: 3e rang

Toutes les répétitions de gym. reprennent à partir du 25 août. La gym. pour mère et enfants, sous la direction de Marianne Passard, tél.: 32 89 94 recommence le jeudi 28 avril à 16h. 30

G. Burri



Nos jeunes gymnastes à Yverdon.

3e CROSS SCOLAIRE



Tout le monde est prêt au départ.

Cette année, notre traditionnel cross scolaire s'est disputé par une température idéale mais dans une gadoue que seuls les Anglais apprécient. Ces 400 écoliers et écolières ont démontré des qualités athlétiques remarquables et je profite ici de rassurer les parents qui sont inquiets de voir leurs rejetons fournir un effort de longue durée: aujourd'hui, chers parents, la médecine sportive est catégorique, les enfants supportent mieux un effort en endurance qu'un effort en résistance.

Cette compétition est plus basée sur l'esprit d'équipe que sur le classement individuel. En effet, 4 challenges inter-classes sont en jeu et chaque année les maîtresses et maîtres préparent leur classe à cette manifestation. Pour cette édition, les classes qui ont remporté le challenge ont été très bien entraînées et je profite de féliciter les grandes filles (14-15 ans) qui se sont battues jusque sur le fil et qui ont prouvé que l'on peut être sportive et charmante à la fois. Bravo mesdemoiselles! A l'année prochaine.

Résultats:

1ères et 2èmes années (2 premières filles et 3 premiers garçons).

Résultats inter-classes:

1. Cl. de Mlle Jaccoud: avec Rothen Isabelle, Krieger Gilles, Amaudruz Christine, Dubois Sylvain, Demierre Bertrand.
2. Cl. de Mlle Rebeaud
3. Cl. de Mme Humbert
4. Cl. de Mme Tricot
5. Cl. de Mme Pont
6. Cl. de Mlle Cangémi

Individuels:

- Garçons: 1. Giordano Pascal 2. Dorthé Philippe
3. Wermelinger Michel
Filles: 1. Rothen Isabelle 2. Jacquat Nicole
3. Amaudruz Christine

3ème et 4ème années

Résultats inter-classes:

1. Cl. de M. Chollet: avec Rime Philippe, Villard Pierre, Glayre Christophe, Jacquat Fabienne, Rôduit Corinne
2. Cl. de M. Durussel
3. Cl. de Mlle Lehmann
4. Cl. de Mlle Dufey
5. Cl. de Mme Humbert

Individuels:

- Garçons: 1. Beytrison Claude 2. Bovet Olivier
3. Rime Philippe
Filles: 1. Jacquat Fabienne 2. Alvès Carole
3. Debely Sylviane

5ème et 6ème années

Résultats inter-classes:

1. Cl. de M. Matthey - Doret: avec Baud Philippe, Bavaud Dominique, Liaudat Laurent, Blaser Suzanne, Pache Mireille.
2. Cl. de M. Neyroud
3. Cl. de M. Aubert
4. Cl. de Mme Barbey

Individuels:

- Garçons: 1. Baud Philippe, Bavaud Dominique, Liaudat Laurent
Filles: 1. Blaser Suzanne 2. Pache Mireille
3. Buchs Joëlle

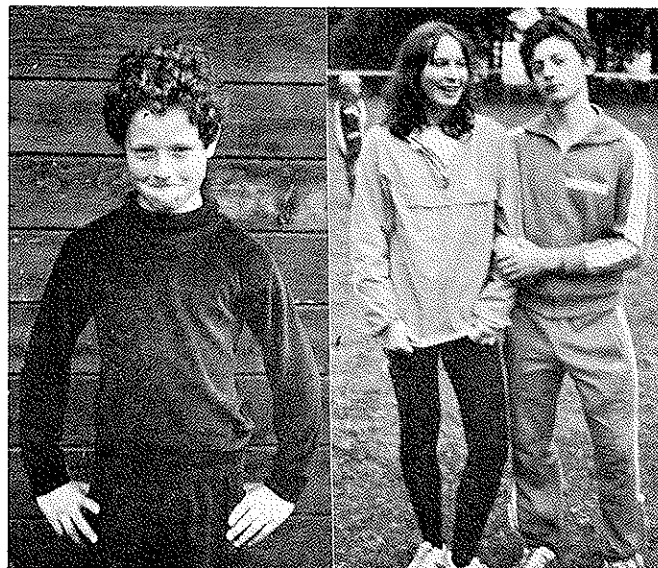
7, 8 et 9ème années

Résultats inter-classes:

1. Cl. de M. Vaucher: avec Morenza Juan-Antonio, Vuilleumier Claude, Frey Jean-Luc, Dessous l'Eglise Anne, Golaz Evelyne.
2. Cl. de M. Janin
3. Cl. de M. Sahli
4. Cl. de M. Schneider
5. Cl. de M. Rochat

Individuels:

- Garçons: 1. Morenza Juan-Antonio 2. Vuilleumier Claude 3. Frey Jean-Luc
Filles: 1. Carrard Anne-Laure 2. Golaz Evelyne
3. Dessous l'Eglise Anne



Pour vaincre,
il faut être volontaire ! Trois vainqueurs.

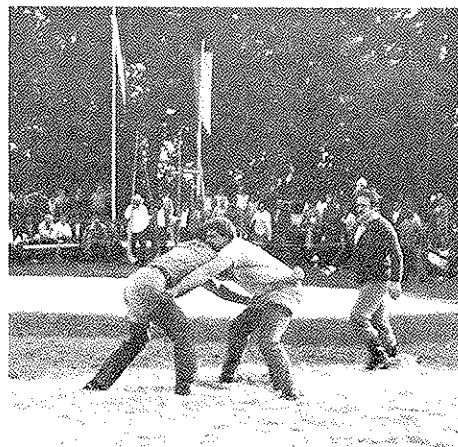
L'organisateur
M. R. Corbaz-Schwarz

Les Autorités de notre Commune ne sauraient laisser passer de telles manifestations sans souligner les efforts et le dévouement de l'animateur, M. Raymond CORBAZ - SCHWARZ. Elles le félicitent des résultats qu'il obtient, l'encouragent à persévérer et à développer l'esprit de lutte et d'endurance chez tous ces jeunes, filles et garçons.

Quant aux belles taches de boue, elles font partie de l'endurance! La nature est du reste bien faite: c'est quand il y a le plus d'eau qu'il faut laver le plus . . .

Bgd.

96e FETE DE LUTTE SUISSE



Lutte pacifique "sans merci".

C'est au Châtaignier qu'elle s'est déroulée les 5 et 6 juillet dernier.

Bien que ce soit le Club des lutteurs de Lausanne qui ait été rendu responsable de l'organisation de cette fête de lutte, le Comité fut créé spécialement au Mont avec M. Robert Derron comme Président d'honneur M. Rémy Vaucher comme Président du Comité et d'autres personnalités ayant la charge de la police et des parcs (M. R. Annen), de réception (M. P. Barras) de la presse et TV (A. Borgeaud).

Le samedi soir, la cantine du Châtaignier était pleine à craquer pour assister à la soirée folklorique. Il faut dire que les vedettes étaient nombreuses, à commencer par M. Bernard Romanens, le père-chanteur de la fête des Vignerons 1977, les Jodlers-Club Alpenrösli et Edelweiss traversant la cantine jusqu'à leur podium en secouant leurs impressionnantes sonnailles (toupins) à tel point qu'on se serait cru à la Poya. Les plus handicapés ont été les lanceurs de drapeaux, car viser le faîte sans démolir l'ampoule d'éclairage, il faut être doué d'une sacrée adresse! Impressionnante a été la démonstration de cors des alpes. Voir un, deux ou trois instruments, c'est courant, mais en réunir 8 sur le pont de danse, et surtout les faire jouer, je vous promets que cela fait du volume... malheureusement sans écho. Pour terminer, je ne saurais oublier les frères Blaser de Corbeyrier, spécialistes de la scie chantante. C'est une lame de scie d'un bon mètre de long, environ 12 à 15 cm. de large, coincée entre les genoux à sa partie la plus large. La main gauche du musicien tient l'autre extrémité, l'incline plus ou moins, tandis que l'archet tenu par la main droite, frotte le dos de la scie et en sort des sons d'une pureté insoupçonnée.

Le bouquet final réunit tout le monde, jodleurs, joueurs de cors, musiciens de la scie, bien sûr Bernard Romanens et notre Union Instrumentale. Son directeur, M. Röthlisberger avait la lourde tâche de faire interpréter un arrangement spécialement écrit pour la circonstance et réunissant tous les chanteurs et instrumentistes de la fête.



Le Jodler - Club et ses sonnailles.

Ce fut à vous couper le souffle, tellement c'était beau.

Il paraît que la cantine ne s'est pas fermée de la nuit !

Le lendemain dimanche, ce furent les luttes avec plus de 200 participants. Il a malheureusement trop plu pour le public, mais les lutteurs ont été à l'aise, la sciure restant constamment humectée à point.

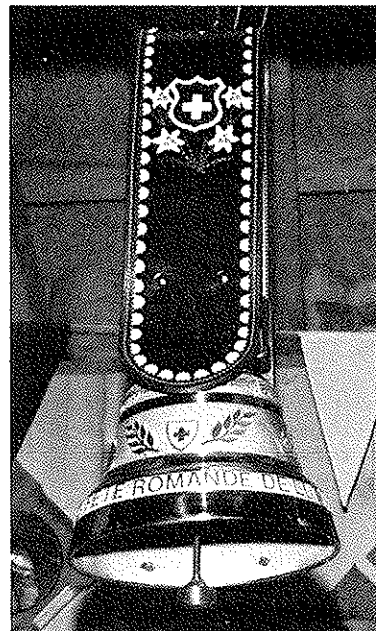
Mes amis que d'efforts, de tensions musculaires, de torsades, de contorsions, de mouvements de reins, de crocs en jambe, de coups d'épaules, d'empoignades à la culotte, d'ébranlements, de tentatives de renverse-

ment, de cris sourds plus ou moins prolongés ou de sifflements entre les dents.

Les journaux lausannois ont publié des photos saisissantes et ont su appuyer cette manifestation de leurs publications. Quant à la télévision, elle nous fit l'honneur de déléguer un caméraman venu d'Yverdon et un journaliste de Genève, 360 m de pellicules furent tournées, développées, triées, assemblées, et le dimanche soir déjà les téléspectateurs pouvaient, vers 19h. assister aux meilleures prises de lutte au Mont.

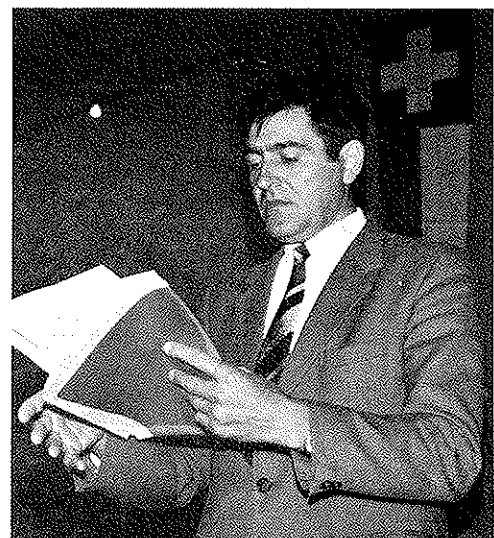
Comme le disait le Président Vaucher: Ces lutteurs, tous des pacifistes très sympathiques. Si seulement il y en avait davantage!

Le chroniqueur:
A. Borgeaud



Un beau
premier prix.

LA FETE AU VILLAGE



A vous Monsieur le Président.

... est déjà une tradition ancrée qu'on peut renouveler sans autre, mais les ondées de 1980 risquent d'obliger les organisateurs à reconsidérer certains points du programme de la fête.

En fait, l'objectif est simple: que la manifestation soit réussie en toutes circonstances, en appliquant s'il le faut les règles suivantes (inédites et dédiées par l'auteur à la FETE AU VILLAGE).

- A temps pluvieux, coeurs radieux . . .
- Oublier les fortes averses dans l'ivresse . . .
- Plus il y a d'amusements, moins la pluie cause de désagréments.

Cette fois-ci, le Comité d'organisation a tenté une offensive pour prendre de vitesse le mauvais temps: étaler la fête sur 2 jours. Vendredi après-midi, un autocar italien déchargeait déjà sur la place du village, une brillante harmonie, tout de bleu vêtue (tunique) et une jeune troupe de Majorettes, en costume écarlate (ou ce qui pouvait l'être!) ensembles venus tout droit de la Vallée d'Aoste avec leur député-maire, répondant ainsi à l'invitation de notre Union Instrumentale qui avait eu le plaisir de participer à leur fête sur l'autre versant du St - Bernard.

Il s'agissait de l'Harmonie de CHAMBAVE, localité de 350 habitants, ayant à sa tête M. le Député-maire DUJANY, député au parlement italien et au parlement européen à Strasbourg, Président de toute les fanfares du Val d'Aoste. Les Majorettes venaient de St - Jean. Nos invités ne purent même pas effectuer en fanfare la marche séparant le Petit-Mont de la cave à fromage. Il pleuvait à ficelles. Car c'est . . . à côté de l'église que commença la fête par un contact entre Valdotains, Montains et les représentants des sociétés locales, sans omettre les Autorités et les député(e)s. Ce fut l'occasion de pénétrer profondément dans le coeur du Mont (la cave est profonde), d'admirer des milliers de pièces de fromages en état de mûrissement par traitement à l'eau salée. Civilités et visites accomplies, les couloirs d'accès à la cave se transformèrent en un vaste carnotzet, avec de grandes tables alignées, garnies de bouteil-dont le bouchon ne demandait qu'à sauter, des verres "à boclon" en attendant d'être remplis, et des tas de rebibes rebondissant des bords des assiettes. Il s'agissait évidemment de rebibes de fromage séché.

Tout le grand monde était là (heureusement que tous les invités ne sont pas venus!) et notre Président du Développement, M. Raymond Annen, le visage crispé, l'oeil fixe, la tête haute, les talons joints et les mains aux hanches, salua l'assistance, présenta et remercia M. Barde, Directeur-général de Fédération laitière vaudoise-fribourgeoise de l'accueil réservé aux premiers participants à la FETE AU VILLAGE, d'avoir ouvert sa cave à fromage (. . . et l'autre) et d'avoir trouvé dans un geste plein de générosité, une offrande qui soit un mariage heureux d'un blanc, jeune et plein de promesses, et un fromage mûr, séché à l'air de l'Etivaz.

Monsieur Barde répondit en faisant l'historique des caves du Mont, débordant ensuite sur tous les problèmes qui touchent de près ou de loin à l'économie laitière régionale. Ces paroles ne pouvaient qu'intéresser le député-maire invité.

Ce discours fut . . . faiblement applaudi, seuls les abstinents disposant d'une main libre! Ce fut tout aussi chaleureux.

A 20 heures 30 devait débiter le grand concert sous la cantine, mais comme la pluie fait gonfler le quart d'heure vaudois, il a fallu que les 9 heures aient bien sonné avant que les musiciens prennent place sur le podium. Ils étaient enfin prêts.

Ce fut une très belle soirée musicale, malheureusement trop peu revêtue, trop froide, mais rien n'arrête un corps de musique sûr de lui et décidé à donner le maximum de lui-même, autant pour affirmer ses compétences que pour se faire plaisir à lui-même. Si je renonce à tout commentaire particulier, je retiens néanmoins un point suffisamment rare pour qu'il soit mentionné ici: l'exécution de morceaux choisis parmi les grands classiques de la musique de danse ancienne. C'est avec ravissement que j'ai entendu la Valse des Patineurs.

Quant à nos gracieuses Majorettes, elles étaient, sous cette cantine, à l'image d'oiseaux transis. Elles se faisaient des caresses et des étreintes pour tenter de se réchauffer en attendant de monter sur le podium. Il est vrai que leurs jupettes, pourtant rouge-feu ne comportaient pas assez de centimètres carrés pour couvrir leur corps souple, jeune et frileux. Leurs productions furent très applaudies, car leur rythme est parfait, la grâce infinie, les gestes mesurés. Qu'elles soient vivement félicitées ici.

Dehors, il pleuvait à l'averse!

Et le bal occupa le reste de la . . . soirée.

Le lendemain, la fête retrouva son programme traditionnel avec ses différents stands de vente de vin, boissons, saucisses, jambon, sans oublier le magnifique comptoir de nos Paysannes-pâtisseries. Il y eut également, et avec quel succès, la deuxième compétition des caisses à savon au Chemin des Falaises, avec la participation de 23 pistards en herbe, pouvant déjà rêver de leur première course sur formule 1.

L'absence de votre chroniqueur, retenu à l'Assemblée des Communes vaudoises, l'empêche de vous décrire ces courses avec force de détails. Par contre, l'interprétation des photos prises par un amateur lui permet d'affirmer que c'était très fréquenté, car le public était assez nombreux pour envahir la piste, que tous les conducteurs étaient parfaitement à leur affaire, sur une piste bien dégagée (vitesse oblige!) évitant toutes les chicanes puisqu'aucune photo ne démontre de véhicule cassé, renversé, ou embouti dans une botte de paille. La proclamation du palmarès eut lieu le soir à la cantine dans une telle ambiance que je ne pus retenir aucun nom. Alors je félicite tout le monde, y compris les pères-constructeurs.

Le Président eut également le plaisir de faire remettre la coupe du mérite sportif au jeune M. Herren. C'est un enfant du Mont qui a commencé son football comme junior au Mont, et qui est actuellement joueur dans une équipe de ligue Nationale B. Le donateur de cette coupe est M. André Wicky que chacun connaît.

Quant à la soirée, consacrée au bal, elle fut un peu à l'image de la fête et du temps: imbibée de tout ce qui l'a alourdie, mais l'orchestre sut néanmoins remplir le pont de danse au point de faire croire aux danseurs, grâce à la souplesse du plancher, qu'ils dansaient sur un matelas!

"Plus il y a d'amusements, moins la pluie cause de désagréments".

Cette année, cette maxime s'est affirmée. Qu'on s'en souvienne pour les manifestations futures.

Du reste tout finit par s'arranger, dit le proverbe. Le lendemain, il faisait grand beau temps pour faire sécher les toiles de la cantine!

A. Borgeaud